

Autonomie juridique du droit. Autonomie épistémologique ?

Par **gaga 66**, le **22/09/2018** à **17:55**

Bonjour, j'ai un mémoire de 30 pages a rendre sur le sujet le problème c'est que je n'arrive pas totalement a délimiter exactement le sujet. je comprends qu'il faudra que je parle de l'autonomie du droit en tant que norme juridique mais je ne sais pas par quel bout le prendre. Auriez-vous des suggestions afin que je puisse constituer premièrement une bibliographie?

Par **Gilbert**, le **16/10/2018** à **15:44**

Bonjour,

Tu n'as pas bien cerné le sujet, pourquoi parles tu d'autonomie normative alors qu'il faut se concentrer prioritairement sur l'évolution épistémologique socio-culturalo-politico-économico juridique. Il est bien tentant de s'aliéner à la théorie pure du droit, Que nenni ! Tout ce qui traite de Kelsen et des théories normatives ne doit se trouver que dans l'intro afin de donner vie à ton sujet.

Voilà quelques pistes qui pourront, du moins je l'espère, t'aider :

Je reste à ta dispositions pour plus de précisions.

Amicalement cher collègue "juriste",

GG